

stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

Dans l'académie, 38 % des apprentis de la rentrée 2018 ou 2019 sont toujours en formation l'année scolaire suivante, contre 36 % en France.

62 % des jeunes qui ne sont plus en formation à la rentrée suivante sont en emploi salarié 6 mois après la fin de leurs études, pour 61 % au niveau national.

L'insertion est plus favorable pour les hommes et pour les sortants spécialisés dans le secteur de la production. Elle progresse également avec l'élévation du niveau de qualification.

Le premier contrat de travail est majoritairement à durée indéterminée.

Les jeunes femmes issues de CAP travaillent le plus souvent à temps partiel.

L'insertion est plus favorable pour les sortants du Loiret, département comptant la moitié des sortants de l'académie.

L'insertion à 6 mois des apprentis, sortant en 2019 ou 2020, dans l'académie d'Orléans-Tours

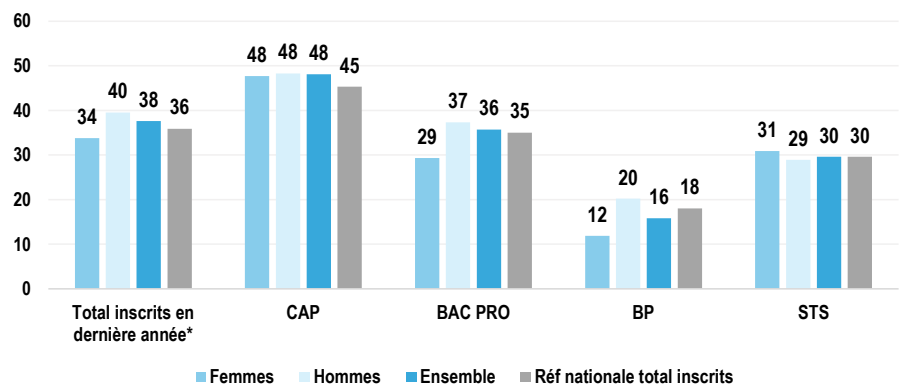
Dans l'académie, 38 % des apprentis en dernière année d'un cycle professionnel, à la rentrée 2018 ou 2019 (environ 6 000 jeunes dont 3 600 issus de CAP), sont toujours en formation l'année scolaire suivante, contre 36 % au niveau national.

Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes : respectivement 40 % contre 34 %. Par ailleurs, elle est supérieure à la moyenne chez les apprentis de CAP

(48 %) et représente 36 % des apprentis de baccalauréat professionnel, 30 % de ceux de STS et 16 % des apprentis en brevet professionnel (BP) [Graphique 1].

Si le taux de poursuite d'études académique est inférieur au taux national pour les BP et équivalent pour les baccalauréats professionnels et les STS, les apprentis en CAP de la région, les plus nombreux, sont plus enclins à continuer leurs études. Globalement, les apprentis sont donc proportionnellement moins nombreux à

Graphique 1 : Proportion des apprentis inscrits en dernière année d'un cycle professionnel à la rentrée 2018 ou 2019, toujours en formation l'année scolaire suivante (%)



entrer sur le marché de l'emploi dans l'académie.

62 % des apprentis, qui ne sont plus en formation, sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie (soit 6 200 jeunes).

Ce taux est équivalent à celui enregistré au niveau national (61 %). Le niveau de formation reste un atout essentiel pour trouver un emploi : 75 % des apprentis en BP et 70 % de ceux en STS sont en emploi, 6 mois après leur sortie du système éducatif, contre 61 % des apprentis des terminales professionnelles et 52 % des jeunes issus d'un CAP [Graphique 2].

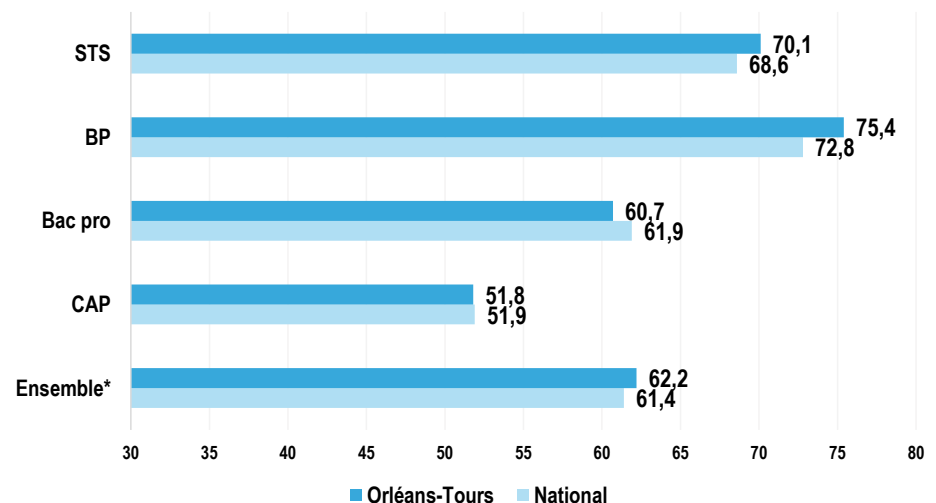
Les garçons s'insèrent mieux que les filles quel que soit le niveau de formation.

Si l'écart pour l'ensemble des sortants est de 5 points en faveur des garçons, il atteint 14,4 points (64 % contre 49,6 %) parmi les sortants de baccalauréat professionnel et 11 points chez ceux de CAP (54,8 % contre 43,8 %). Equivalent à l'écart global pour les sortants de STS, il descend à 3,9 points (77,6 % contre 73,7 %) chez les sortants de BP [Graphique 3]. Cette différence selon le genre est légèrement supérieure à celle observée au niveau national. En France, elle est notamment moins importante chez les sortants de baccalauréat professionnel et de BP [Tableau 1].

Outre le niveau de formation, l'obtention du diplôme permet d'augmenter la probabilité de trouver un emploi.

Tous niveaux confondus, 80,3 % des apprentis sortant en 2019 ou 2020 ont obtenu leur diplôme, un taux équivalent au taux national (80,7 %). Le taux d'emploi des jeunes diplômés

Graphique 2 : Taux d'emploi selon la classe dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (%)

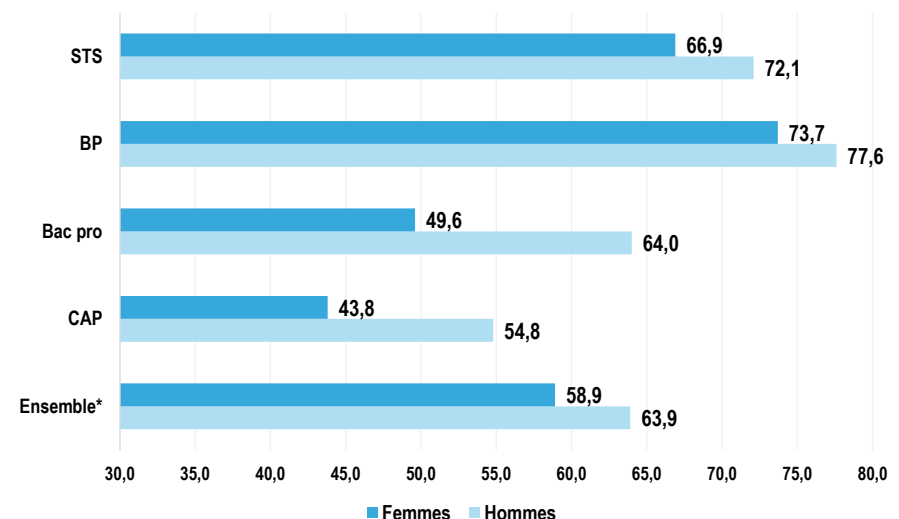


Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, 62,2 % des apprentis sortant en 2019 ou 2020, sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes.

Graphique 3 : Taux d'emploi selon le genre et la classe de sortie, dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (%)



Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, dans l'académie d'Orléans-Tours, 66,9 % des apprenties sortant de 2ème année de STS en 2019 ou 2020, sont en emploi contre 72,1 % des hommes.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Tableau 1 : Ecart du taux d'emploi des femmes et des hommes selon la classe, dans l'académie d'Orléans-Tours, 6 mois après la sortie de formation (points)

	Orléans-Tours	National
Ensemble*	-5,0	-4,5
CAP	-11,0	-11,1
Bac pro	-14,4	-11,1
BP	-3,9	-0,8
STS	-5,2	-4,3

Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes, sortant en 2019 ou 2020, est de -5 points dans l'académie d'Orléans-tours

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

de CAP est supérieur de 14 points au taux des sortants de 2^{ème} année de CAP non diplômés. L'écart diminue avec l'élévation du diplôme (11 points en BP et 9 points en baccalauréat professionnel), tout en restant non négligeable en STS (6 points) [Graphique 4].

Plus de difficultés pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité

Six mois après leur sortie du système éducatif, le taux d'emploi des jeunes dont le responsable légal est agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise, dépasse 65 % contre 62,2 % en moyenne pour l'ensemble des sortants. Le taux d'emploi est également plus élevé que la moyenne pour les jeunes dont le responsable légal est cadre, employé ou occupe une profession intermédiaire. Il est très proche de la moyenne pour ceux dont le responsable légal est ouvrier. En revanche, le taux d'emploi des sortants dont le représentant légal est sans activité est inférieur, avec 54,7 % [Tableau 2].

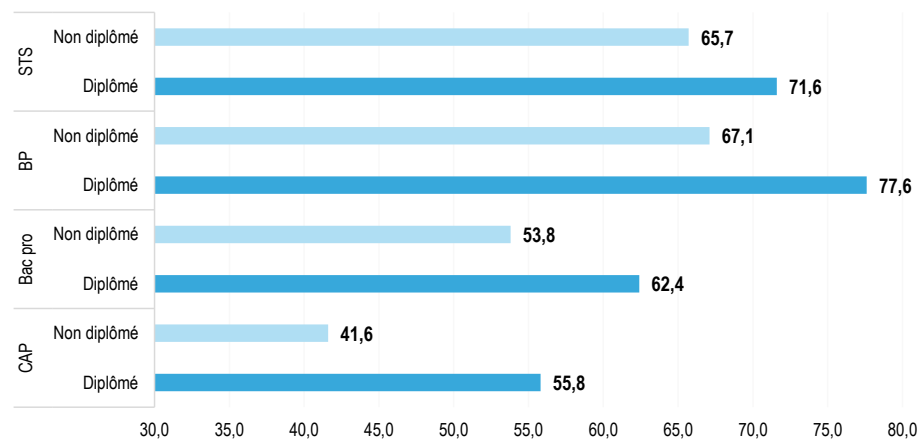
Le premier contrat de travail est le contrat à durée indéterminée.

Près de six sortants en emploi sur dix ont un contrat à durée indéterminée (CDI), un quart un contrat à durée déterminée (CDD) et 10,9 % sont intérimaires. Ces proportions équivalent les références nationales. [Graphique 5].

Le CDI est plus représenté chez les hommes (59 % contre 53,6 %). Alors que cette proportion varie de 51 % chez les sortants de CAP à 55 % chez ceux de baccalauréat professionnel en passant par 54 % pour ceux de STS, elle est nettement supérieure parmi les sortants de BP (70 %).

Du fait de sa forte présence dans le secteur de la production, l'intérim reste

Graphique 4 : Taux d'emploi selon l'obtention du diplôme, 6 mois après la sortie de formation (%)



Note de lecture : 6 mois après leur sortie de formation, 71,6 % des apprentis de 2^{ème} année de STS diplômés en 2019 ou 2020 sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours, contre 65,7 % des non diplômés.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

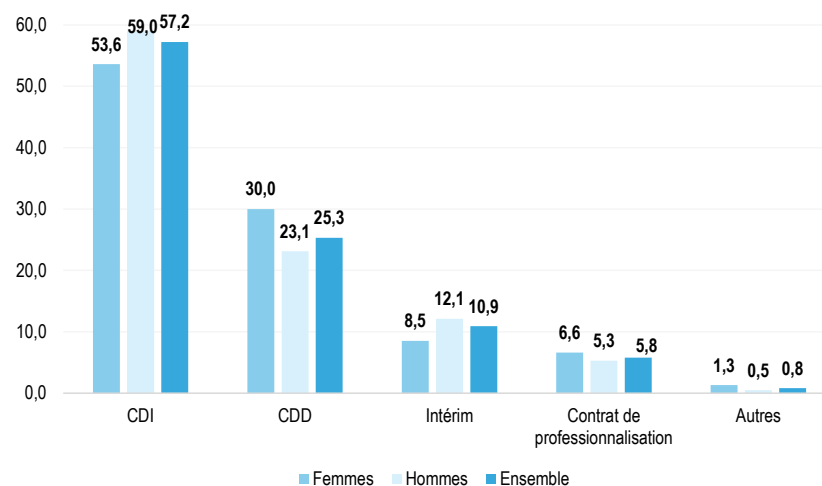
Tableau 2 : Taux d'emploi selon l'origine sociale, 6 mois après la sortie de formation (%)

	% en emploi	Poids
Agriculteurs exploitants	69,9	2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	65,0	7,5
Professions Intermédiaires	63,9	12,4
Employés	63,7	28,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	62,3	6,9
Ouvriers	62,0	21,0
Non renseigné	60,6	11,1
Retraités	57,0	1,3
Autres personnes sans activité professionnelle	54,7	9,3

Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, 65 % des apprentis sortant en 2019 ou 2020, dont les représentants légaux sont artisans, commerçants, ou chefs d'entreprise, sont en emploi dans l'académie d'Orléans-Tours. Ces apprentis représentent 7,5 % des sortants.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Graphique 5 : Répartition des types de contrat pour les jeunes en emploi 6 mois après leur sortie de formation (%)



Note de lecture : 6 mois après la sortie de formation, 53,6 % de jeunes femmes en emploi ont signé un CDI dans l'académie d'Orléans-Tours.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

plus masculin (12,1 % des hommes sont intérimaires contre 8,5 % des femmes). A l'inverse du CDI, l'intérim est moins fréquent chez les sortants de BP (6 % contre 14 % des sortants de CAP, 10 % des sortants de baccalauréat professionnel et 12 % des sortants de STS).

Le CDD est plus fréquent chez les sortants de CAP et de baccalauréat professionnel (respectivement 29 % et 28 %) alors qu'il concerne un quart des sortants de BTS et un sortant de BP sur cinq. Enfin, le contrat professionnel concerne 8,2 % des sortants de STS, 6,5 % des sortants de baccalauréat professionnel, 5,6 % des sortants de CAP et 3 % des sortants de BP.

Le temps partiel est plus fréquent chez les jeunes femmes sortant d'un CAP

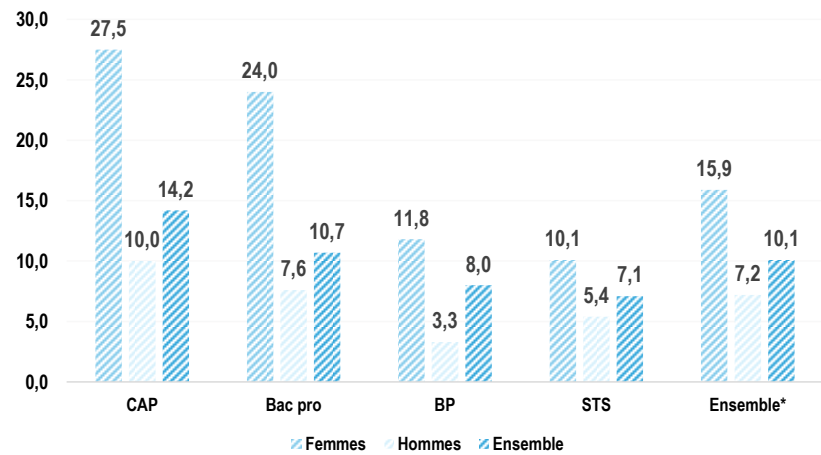
Un jeune en emploi sur 10 est à temps partiel, 6 mois après la fin de ses études. Cette proportion atteint 16 % chez les femmes contre 7 % chez hommes. Elle augmente chez les sortantes venant d'un CAP (27,5 %) et reste importante chez les sortantes de baccalauréat professionnel (24 %)

[Graphique 6].

L'écart avec les hommes est élevé en CAP (17,5 points) et en baccalauréat professionnel (16,4 points) mais il diminue en BP et en STS (respectivement 8,5 et 4,7 points), même si sorties de ces niveaux, encore une femme sur dix travaille à temps partiel.

Enfin, comparé au niveau national, alors que la proportion de jeunes à temps partiel est globalement équivalente, l'écart entre les femmes et les hommes est moins important dans l'académie (8,7 points contre 10,1 points en France).

Graphique 6 : Proportion des sortants en emploi travaillant à temps partiel dans l'académie d'Orléans-Tours (%)

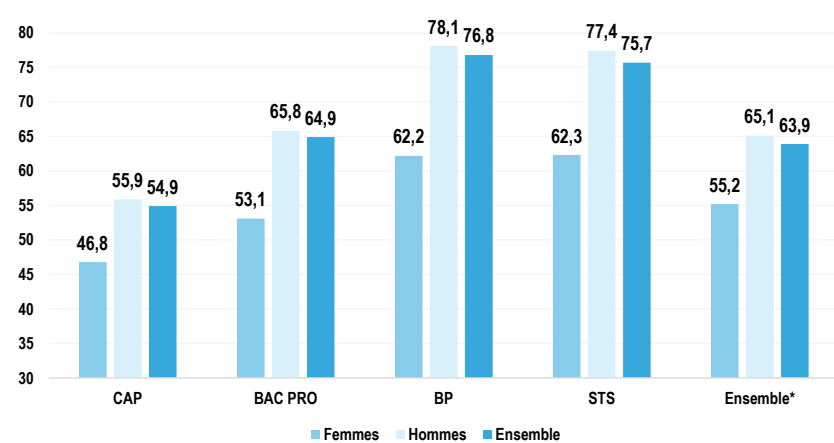


Note de lecture : 27,5 % des sortantes de 2ème année de CAP en emploi travaillant à temps partiel dans l'académie d'Orléans-Tours.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Graphique 7 : Taux d'emploi des sortants du secteur de la production de l'académie d'Orléans-Tours selon la classe de sortie et le genre (%)

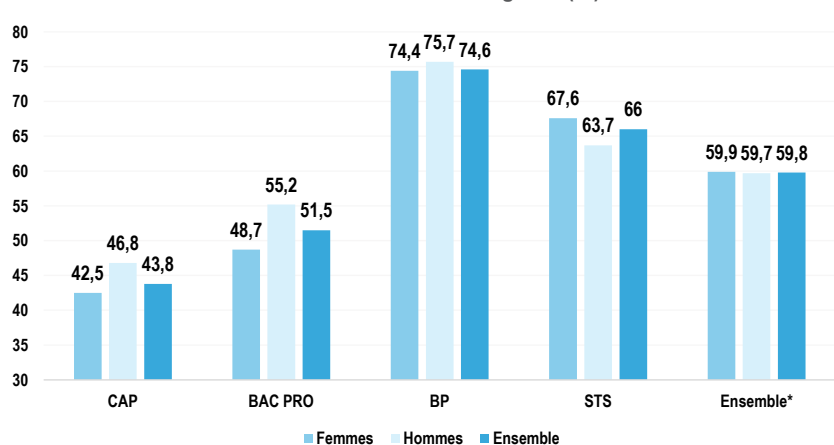


Note de lecture : 46,8 % des sortantes de 2ème année de CAP du secteur de la production de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi, 6 mois après la fin de leurs études.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Graphique 8 : Taux d'emploi des sortants du secteur des services de l'académie d'Orléans-Tours selon la classe de sortie et le genre (%)



Note de lecture : 42,5 % des sortantes de 2ème année de CAP du secteur des services de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi, 6 mois après la fin de leurs études.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Le taux d'emploi des sortants de la production est supérieur à celui des sortants des services.

Dans l'académie, le taux d'emploi des sortants de la production est de 63,9 % contre 59,8 % chez les sortants du secteur des services, soit un écart de 4 points [Graphiques 7&8].

Au niveau national, ces taux sont légèrement inférieurs (respectivement 63,2 % et 58,7 %).

Les hommes ont une meilleure insertion que les femmes quelle que soit la classe de sortie du secteur de la production. Le même constat est observé au niveau national.

En revanche, dans l'académie, l'insertion globale des apprentis issus du secteur des services est équivalente pour les femmes et les hommes, même si les hommes s'insèrent mieux à l'issue du CAP, du baccalauréat professionnel et du BP. En France, l'insertion est équivalente quel que soit le genre au global, plus favorable aux sortantes de BP ou de STS et aux sortants de CAP ou de baccalauréat professionnel.

Une insertion très favorable pour les sortants des domaines « énergie, chimie, métallurgie », « électricité, électronique », « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois »

Le taux d'emploi varie également selon la spécialité de formation des sortants. Dans l'académie, les jeunes sortant des domaines de formation « énergie, chimie, métallurgie », « électricité, électronique », « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois » sont proportionnellement plus fréquemment en emploi, quelle que soit la classe de sortie [Tableau 3].

Ainsi, dans le domaine « énergie, chimie, métallurgie », qui représente 3 % de l'ensemble des sortants, le taux

Tableau 3 : Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (%)

	CAP	Bac pro	BP	STS	Poids (%)	Nombre de sortants*
	% en emploi	% en emploi	% en emploi	% en emploi		
16 Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	32,1	58,3	.	63,6	1,2	119
15 Hôtellerie, restauration, tourisme	48,1	.	65,3	67,9	5,0	493
14 Coiffure esthétique	43,1	.	74,3	75,0	7,5	741
13 Services aux personnes (santé, social)	24,7	.	79,1	59,0	6,5	648
12 Secrétariat, communication et information	.	.	.	52,4	2,6	254
11 Finances, comptabilité	.	23,8	.	70,8	4,2	415
10 Commerce, Vente	46,3	53,4	72,7	69,2	13,4	1 333
09 Transport, manutention, magasinage	.	47,6	.	61,8	1,3	134
08 Technologies industrielles	.	.	.	71,4	0,7	65
07 Electricité, électronique	59,1	61,3	75,7	72,4	3,5	349
06 Génie civil, construction, bois	57,7	73,2	77,4	71,8	11,4	1 130
05 Mécanique et structures métalliques	56,0	70,6	.	83,7	12,5	1 239
04 Matériaux souples	59,1	.	.	.	0,5	52
03 Energie, chimie, métallurgie	59,4	.	80,9	78,7	2,9	293
02 Alimentation et agroalimentaire transformation	55,5	43,5	76,0	52,4	17,6	1 744
01 Agriculture	40,4	59,7	68,3	72,5	9,3	928
Total	51,8	60,7	75,4	70,1	100,0	9 937

Note de lecture : 32,1 % des sortants de 2ème année de CAP du domaine des services à la collectivité en 2019 ou 2020 de l'académie d'Orléans-Tours sont en emploi 6 mois après leurs études. Les 119 apprentis du domaine des services à la collectivité représentent 1,2 % de l'ensemble des sortants.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

d'emploi est de 59,4 % chez les jeunes issus d'un CAP, 80,9 % chez ceux d'un BP et 78,7 % chez ceux de STS. (pas de baccalauréat professionnel dans cette filière). En outre, ces taux d'emploi sont supérieurs à ceux enregistrés dans le même domaine au niveau national, de 1,8 point en CAP, de 3,2 points en BP et de 5 points en STS.

La même tendance est observée dans les domaines « électricité, électronique », « mécanique et structures métalliques » et « génie civil, construction, bois », qui représentent 27 % de l'ensemble des sortants, où le taux d'emploi est supérieur à la référence académique, quel que soit le niveau de diplôme. Les domaines « alimentation et agroalimentaire transformation » (18 % des sortants) présente une insertion contrastée selon la classe de sortie. Les taux d'insertion des sortants de bac pro (43,5 %) et de STS (52,4 %) se situent très nettement en deçà des références académique et nationale, alors que l'insertion des jeunes issus

de CAP et de BP (respectivement 55,5 % et 76 %) est meilleure.

On retrouve ce contraste, en faveur des sortants de STS, dans les domaines « coiffure, esthétique », « finances, comptabilité » et « technologies industrielles », en faveur des BP dans le domaine « services aux personnes ». Enfin, l'insertion des jeunes issus des domaines « services à la collectivité », « hôtellerie, restauration, tourisme », « secrétariat, communication et information », « commerce, vente », « transport, manutention, magasinage » et « agriculture » demeure la plus difficile, quel que soit le diplôme de sortie.

Une insertion plus favorable pour les sortants du département du Loiret

Seul le Loiret affiche un taux d'emploi global supérieur à la moyenne académique (64 %). Ce département compte la moitié des sortants de

l'académie [Tableau 4].

Dans le Cher et l'Indre-et-Loire, le taux d'emploi est proche de la moyenne régionale. En revanche, en Eure-et-Loir, dans l'Indre et le Loir-et-Cher, le taux d'emploi est plus faible (58 % et 59 %).

L'insertion des jeunes de chaque département diffère selon le diplôme préparé.

Parmi les sortants de CAP, ceux de l'Indre et de l'Indre-et-Loire connaissent la meilleure insertion de l'académie (respectivement 53 % et 55 %), alors que l'Eure-et-Loir a un taux d'emploi de 49 %, en deçà du taux académique.

L'insertion des sortants de baccalauréat professionnel est meilleure en Eure-et-Loir (67 %) et dans le Loiret (64 %) et en deçà de 6 points de la valeur académique dans l'Indre-et-Loire et l'Indre.

Un écart de 9 points sépare le taux d'emploi des sortants de BP de l'Indre (68 %) de ceux du Loiret (77 %).

Enfin, le taux d'emploi des sortants de STS est contrasté entre ceux de l'Eure-et-Loir (72 %) et de l'Indre (63 %) ; les autres départements se situent autour de la moyenne académique de 70 %, sauf le Loir-et-Cher (67 %).

Le Loiret, qui affiche le meilleur taux d'insertion tous diplômes confondus, se situe au dessus de la moyenne académique selon chaque classe de sortie, excepté en CAP.

Le contrat à durée indéterminée concerne un peu plus d'un sortant en emploi sur deux dans le Loir-et-Cher et jusqu'à 68 % d'entre eux en Eure-et-Loir [Tableau 5]. Les contrats à durée limitée (CDD et intérim) sont plus

Tableau 4 : Taux d'emploi à 6 mois selon le département et la classe de sortie et poids des départements parmi les sortants (%)

	CAP	Bac Pro	BP	STS	TOTAL*	Poids
Cher	50,8	59,2	75,9	71,0	61,4	5,2
Eure-et-Loir	49,0	66,7	72,6	72,1	58,3	7,0
Indre	52,5	54,2	67,6	63,1	58,3	5,0
Indre-et-Loire	54,7	54,7	74,9	71,6	61,9	22,5
Loir-et-Cher	50,7	59,7	72,6	67,2	59,3	10,0
Loiret	50,9	63,6	76,9	70,6	64,0	50,2
Académie	51,8	60,7	75,4	70,1	62,2	100,0

Note de lecture : 50,8 % des sortants de 2ème année de CAP du Cher en 2019 ou 2020 sont en emploi 6 mois après leurs études. Les sortants en emploi du Cher représentent 5,2 % de l'ensemble des sortants de l'académie en emploi.

* y compris MC3, MC4, autres niveaux 3, 4 et 5

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

Tableau 5 : Type de contrat des sortants en emploi à 6 mois selon le département (%)

	CDI	Intérim	CDD	Contrat de professionnalisation	autres
Cher	63,1	6,6	25,6	4,4	0,3
Eure-et-Loir	68,1	7,6	21,4	2,2	0,7
Indre	62,5	6,2	24,1	6,2	1,0
Indre-et-Loire	57,6	8,2	25,0	8,7	0,5
Loir-et-Cher	53,7	12,8	29,1	2,9	1,5
Loiret	55,2	13,0	25,4	5,6	0,8
Académie	57,2	10,9	25,3	5,8	0,8

Note de lecture : 63,1 % des sortants du Cher en 2019 ou 2020 ont signé un CDI, 6 mois après leurs études.

Source : Dares-DEPP-InserJeunes

représentés dans le Loir-et-Cher (42 %). En Indre-et-Loire, le contrat de professionnalisation est plus fréquent (9 %). A l'opposé, il est très peu représenté en Eure-et-Loir (2 %).

Dans la majorité des départements, l'insertion est plus favorable pour les sortants issus du secteur de la production, excepté dans le Cher où l'insertion des sortants du secteur des services est plus élevée.

Concernant le taux d'emploi selon la catégorie sociale, la tendance départementale est identique à celle observée au niveau académique.

Néanmoins, dans le Cher et le Loiret les taux d'emploi des sortants dont le représentant légal est ouvrier sont supérieurs à la référence académique. ■

Pour en savoir plus

Le stats infos 22.05 est en ligne sur le site de l'académie :

https://www.ac-orleans-tours.fr/academie/lacademie_en_chiffres/publications/stats_infos/

La méthodologie, les tableaux, les graphiques et les données complémentaires figurent dans le fichier Excel accompagnant la publication.

